



Déclaration liminaire CAPN du 2 mai 2019

Madame la directrice, Monsieur le recteur, mesdames et messieurs les membres de la CAPN, chers collègues,

Nous remercions les services de la DGRH de nous avoir communiqué les dossiers et documents dans les délais prescrits et souhaitons que cet usage soit maintenu pour les deux CAPN mouvement à venir. Nous remercions également la DGRH d'avoir accédé à notre demande en associant notre organisation aux différents groupes de travail qui se sont tenus hors format CTM.

La CAPN installée ce jour siège donc pour la première fois dans cette nouvelle configuration, nous espérons que sa durée de vie ne sera pas remise en cause avant la fin de sa mandature en 2023. Le SIA exprime cependant de vives inquiétudes quant à la pérennité du dialogue social à venir au regard du contexte particulièrement sensible de la réforme de la fonction publique. Un autre point d'inquiétude : le rapprochement de notre corps avec celui des IEN. Si ce rapprochement n'était qu'une étape avant la fusion, qu'advierait-il de cette CAPN qui concerne notre seul corps ? La fusion ne risque-t-elle pas d'engendrer de la confusion ? Nos collègues ne comprennent pas l'utilité de ce rapprochement asymétrique pour notre corps et se demandent à juste titre ce qu'il adviendra à plus long terme du concours de l'agrégation, garant d'un haut niveau d'expertise scientifique dans les champs disciplinaires. La légitimité pédagogique des IA-IPR est largement reconnue chez les enseignants, ne brouillons pas le message.

Dans le contexte de la réforme du lycée, cette expertise scientifique et disciplinaire est d'ailleurs mise à rude épreuve en ce moment au regard du rythme frénétique des commandes de la DGESCO concernant les documents d'accompagnement des nouveaux programmes. Cette construction menée au pas de charge n'est pas sans rappeler la promesse de reconstruction d'un célèbre monument en cinq ans. Cela nous questionne sur la solidité future de l'édifice pédagogique que nous sommes en train de tenter d'étayer sur le terrain. Cette précipitation, pour ne pas dire cette fébrilité n'est pas sans conséquences parfois lourdes sur la santé de nos collègues dont certains sont actuellement arrêtés pour épuisement professionnel. Par ailleurs l'engagement quotidien des IA IPR et la surcharge de travail liée aux actualités institutionnelles n'est accompagnée d'aucune forme de reconnaissance qui pourrait nous mettre un peu de baume au cœur. Ainsi, alors que nos conditions de travail se dégradent, notre pouvoir d'achat baisse. Au gel du point d'indice de la fonction publique s'est ajoutée la suppression de la GIPA pour notre corps depuis qu'il s'est ouvert à l'indice Bbis pour seulement une trentaine de collègues par an. Dans le même temps, la diminution du pourcentage de promotion à la Hors Classe conduit à un allongement progressif du temps d'accès à ce grade.

Tous ces motifs d'inquiétude pour notre devenir mais aussi les projets gouvernementaux (en particulier le recours à des contractuels) qui menacent la qualité du service public conduisent le SIA à soutenir la journée de grève dans la fonction publique prévue le 9 mai.

Pour revenir au sujet du jour, l'analyse des tableaux fait apparaître au moins deux sujets sensibles. Le premier concerne les demandes de mutations en concurrence lorsque des collègues demandent leur réintégration sur des académies de la métropole ou d'outre-mer. En effet, certaines réintégrations risquent de « damer le pion » à des collègues qui ont patienté de longues années, persuadés que le poste visé leur serait enfin accessible cette année. Nous serons donc amenés à vous faire des propositions d'amélioration du tableau au cours de la CAPN.

L'autre sujet sensible, très à la marge cependant est celui des avis des recteurs-rectrices et concerne tout au plus trois académies. Nous pouvons remercier la grande majorité des recteurs d'avoir permis à quelques collègues stagiaires de bénéficier d'une opportunité de mouvement leur assurant de fait de meilleures conditions d'exercice, notamment en terme de coût lié aux transports et logements. Nous déplorons cependant que certains collègues doivent attendre probablement plusieurs années avant qu'une opportunité de mouvement se présente à nouveau. Nous constatons d'ailleurs que sur au moins l'un des cas, la DGRH semble avoir contourné un avis défavorable en proposant au collègue le poste souhaité.

Nous vous remercions de votre attention.

Bertrand Lissillour, Claude Desfray